



Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Bergerac

Conseil d'Administration du 30 novembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et LE TRENTE DU MOIS DE NOVEMBRE, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de BERGERAC ont été convoqués par le Président, pour délibérer sur les affaires ci-après :

		Pages
	ORDRE DU JOUR	
	Adoption de l'ordre du jour	2
	POUR DELIBERATION	
1	Vote du Budget Primitif 2024	2
2	Actualisation de la tarification des repas à domicile	3
3	Actualisation de la tarification des repas dans les résidences autonomie	5
	POUR INFORMATION	
1	Décisions prises au cours des Commissions Permanentes des 14 septembre, 12 octobre et 10 novembre 2023	6
2	Réponse CARSAT appel à projet lieux de vie collectifs	7
	QUESTIONS DIVERSES	

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et LE TRENTE DU MOIS DE NOVEMBRE A 10H, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 10 dans la salle du Conseil Municipal, en vertu de la convocation en date du 24 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Jonathan PRIOLEAUD, Président du CCAS :

Étaient présents :

Monsieur Jonathan PRIOLEAUD,
Monsieur Charles MARBOT
Madame Corinne GONDONNEAU
Madame Hélène LEHMANN
Madame Christiane DELPON
Madame Claude MARCILLAC
Madame Françoise RENY
Madame Jacqueline VERGER
Monsieur Gilbert BLANC
Monsieur Gérard CLAEYMAN

Président du CCAS
Vice-Président
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale

Madame Farida MOUHOUBI
Madame Joaquina WEINBERG
Monsieur Michel ANTOINE
Monsieur Joël KERDRAON

a donné délégation à
a donné délégation à
a donné délégation à
a donné délégation à

Madame Corinne GONDONNEAU
Madame Claudie MARCILLAC
Monsieur Charles MARBOT
Monsieur Jonathan PRIOLEAUD

Étaient excusés : Mesdames, Joaquina WEINBERG (Adjointe au Maire), Farida MOUHOUBI (Conseillère Municipale), Marguerite GIRAUDÉL, Messieurs Michel ANTOINE, Joël KERDRAON.

Absentes non excusées : Madame Marion CHAMBERON (Conseillère Municipale), Madame Julie TEJERIZO (Conseillère Municipale).

Assistaient sans voix délibérative : Madame Florence GIBILY-EMPEYROU-ARRUHAT (Responsable Service Finances), Monsieur Sébastien HYACINTHE (Directeur du CCAS), Madame Angéline CHAUVEAU (Responsable Adjointe du CCAS), Madame Nelly GUIBERT (Assistante de Direction).

Le quorum étant atteint, Monsieur Jonathan PRIOLEAUD, Maire et Président du CCAS, souhaite la bienvenue aux membres présents et ouvre la séance.

Adoption de l'ordre du jour

➤ **Adopté à l'unanimité par 14 voix pour**

Pour délibération

1 - Vote du budget primitif 2024 du budget principal du CCAS et du budget annexe résidences autonomie Acte n° D20230075

PRÉSENTATION/INTERVENTIONS

Jonathan PRIOLEAUD

Les projets de budget pour 2024 qui vous sont présentés concernent le budget principal du CCAS et son budget annexe des Résidences Autonomie (RA).

La nouveauté cette année pour le budget principal du CCAS est le changement de référentiel comptable, passant ainsi d'une nomenclature M14 à une nomenclature M57 commune à toutes les entités publiques (Régions, Départements, Communes, Métropoles, Agglomérations, CCAS, etc.).

Le document budgétaire en lui-même est un peu modifié. Les conditions de vote sont quant à elles inchangées. Il vous est proposé de voter ce budget par chapitre pour le CCAS et par groupes fonctionnels pour le budget annexe des Résidences Autonomie.

Concernant la section investissement du budget principal, elle est équilibrée à 28 000 % en dépenses et en recettes. Les activités du CCAS restent identiques à celles exercées les années précédentes.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 1 578 927 €. Les principaux postes de dépenses sont répartis en quatre volets : les services communs du CCAS (administration générale, instructions des divers dossiers d'aide légale et facultative, secours, et gestion des chèques d'accompagnement personnalisé (CAP)), la maison d'accueil temporaire, le programme de réussite éducative et le portage de repas à domicile. Les prévisions proposées sont équivalentes à celles de l'exercice précédent.

Le montant des CAP a été budgété à 50 000 €. Un ajustement pourra être effectué en cours d'année si la demande est plus importante.

Sur le volet personnel mis à disposition par la Ville, les missions de deux agents ayant fait valoir leur droit à la retraite, ont été réaffectées sur les autres agents en poste.

Les recettes de la section de fonctionnement : Elles sont constituées des recettes liées à la vente des repas à domicile, des subventions de fonctionnement de la MAT et du programme de réussite éducative. L'équilibre de la section est effectué par la subvention que la Ville verse à son CCAS.

Passons maintenant au budget annexe des Résidences Autonomie.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 145 250 €. Les crédits proposés restent équivalents aux exercices précédents à savoir les versements et les remboursements des cautions des résidents, des recettes liées aux amortissements.

S'y rajoute cette année, le projet présenté auprès de la CARSAT pour l'acquisition de nouveaux équipements dont un vélo cognitif, la modernisation de la petite cour devant la résidence pour en faire un véritable lieu collectif ouvert sur la cité, de lien social, de détente, le rafraîchissement et la création d'espaces de vie collectifs, l'aménagement et la modernisation des espaces de détente pour les résidents, pour plus de confort, de qualité de vie et de participation aux activités de lien social. La CARSAT a validé ce projet et propose de financer cette opération à hauteur de 96 %, soit une subvention attribuée à hauteur de 114 750 € pour un investissement total de 119 350 €.

Sur les dépenses de la section de fonctionnement :

Les prévisions proposées restent à périmètre constant par rapport aux exercices précédents (388 400 €). Sur les dépenses afférentes à l'exploitation courante, une légère hausse essentiellement due à l'augmentation des fluides est inscrite.

Les dépenses afférentes au personnel (425 300 €) qui enregistrent également les dépenses liées aux activités CPOM sont en légère augmentation notamment en raison des hausses réglementaires en faveur des personnels titulaires (hausse de la valeur du point d'indice, attribution de 5 points d'indice majorés à tous les agents à compter du 1^{er} janvier 2024).

Les dépenses afférentes à la structure (382 971 €) ont été réajustées notamment sur les charges d'entretien des bâtiments, l'enveloppe n'étant pas totalement dépensée les années précédentes.

Pour finir, Les recettes de la section fonctionnement sont essentiellement issues des loyers et des repas versés par les résidents. Les participations versées au titre du CPOM par le Département sont évaluées au même niveau que les autres années à savoir :

- 17 051 € pour la RA Montoroy,
- 22 884 € pour la RA Montesquieu,
- 33 205 € pour la RA Saint Jacques.

La subvention d'équilibre à verser par la Ville serait à ce stade de 167 319 € si toutes les prévisions sont réalisées à 100 %.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 du budget principal du C.C.A.S. et du budget annexe des Résidences Autonomie conformément aux documents transmis.

Dossier n° 1				
VOTE SUR LE PROJET DE DELIBERATION				
		OUI	NON	ABSTENTION
Michel	ANTOINE	x		
Gilbert	BLANC	x		
Marion	CHAMBERON			
Gérard	CLAEYMAN	x		
Christiane	DELON	x		
Marguerite	GIRAUD			
Corinne	GONDONNEAU	x		
Joël	KERDRAON	x		
Hélène	LEHMANN		x	
Charles	MARBOT	x		
Claudie	MARCILLAC	x		
Farida	MOUHOUBI	x		
Jonathan	PRIOLEAUD	x		
Françoise	RENY	x		
Julie	TEJERIZO			
Jacqueline	VERGER	x		
Joaquina	WEINBERG	x		
TOTAL		13	1	
Adopté à l'unanimité : ☐ Adopté à la majorité : ☒				

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSCITS, A BERGERAC CE 16/11/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 07/12/2023,

Et de l'affichage en date du 07/12/2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

2 - Actualisation de la tarification des repas à domicile

Acte n° D20230076

PRÉSENTATION/INTERVENTIONS

Charles MARBOT

Comme chaque année, nous devons procéder à l'actualisation de la tarification des repas à domicile. Depuis un an, nous avons pu constater un niveau d'inflation assez élevé, +5,9 %. L'objectif de la délibération est de proposer une évolution des tarifs, qui tient compte de l'inflation, du niveau de ressources des personnes bénéficiaires et de la participation du CCAS.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 314-2-1, L.347,1, R.123-20,
Vu l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui stipule que le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune,
Vu la délibération n°D20220042 du 21 octobre 2022 relative à la tarification des repas livrés,
Considérant le souhait des élus de mettre en œuvre une politique sociale adaptée auprès des seniors les plus fragiles,
Considérant le coût global des repas, produits par la collectivité,
Considérant le haut niveau d'inflation de 5,9 % constaté depuis 1 an, impactant cette production,
Considérant l'augmentation du minimum vieillesse et de l'Allocation d'Adultes Handicapés (AAH) correspondant à 0,5%.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir délibéré, décide :

- **D'ABROGER** la délibération D20220042,
- **D'ACTUALISER** les barèmes comme indiqué dans la grille ci-après à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **D'APPLIQUER** une hausse des tarifs de 5,9 % conformément aux orientations budgétaires préconisées par le Président du CCAS.

A ce jour			Nouvelle proposition	
	Ressources mensuelles	Tarif social	Ressources mensuelles	Tarif social
1 ^{ère} tranche	RM < 725,75 € (1 pers) RM < 1 223,59 € (2 pers)	5,10 €	RM < 729,09 € (1 pers) RM < 1 229,22 € (2 pers)	5,40 €
2 ^{ème} tranche	725,76 € < RM < 956,65 € (1 pers) 1 223,60 € < RM < 1 485,20 € (2 pers)	5,89 €	729,10 € < RM < 961,07 € (1 pers) 1 229,23 € < RM < 1 492,08 € (2 pers)	6,23 €
3 ^{ème} tranche	956,66 € < RM < 1 276,52 € (1 pers) 1 485,21 € < RM < 2 282,77 € (2 pers)	8,02 €	961,08 € < RM < 1 282,39 € (1 pers) 1 492,09 € < RM < 2 293,27 € (2 pers)	8,49 €
4 ^{ème} tranche	1 276,53 € < RM < 1 626,05 € (1 pers) 2 282,78 € < RM < 2 706,44 € (2 pers)	9,58 €	1 282,40 € < RM < 1 700,85 € (1 pers) 2 293,28 € < RM < 2 718,89 € (2 pers)	10,14 €
5 ^{ème} tranche	1 626,06 € < RM < 1 943,81 € (1 pers) 2 706,45 € < RM < 3 024,19 € (2 pers)	11,15 €	1 700,86 € < RM < 1 952,75 € (1 pers) 2 718,90 € < RM < 3 038,10 € (2 pers)	11,80 €

Les nouvelles demandes concernant les personnes ayant des revenus supérieurs à 1 952,75 € (pour 1 personne) et 3 038,10 € (pour 2 personnes) seront réorientées vers des prestataires privés.

Dossier n° 2				
VOTE SUR LE PROJET DE DELIBERATION				
		OUI	NON	ABSTENTION
Michel	ANTOINE	x		
Gilbert	BLANC	x		
Marion	CHAMBERON			
Gérard	CLAEYMAN	x		
Christiane	DELPON	x		
Marguerite	GIRAUDEL			
Corinne	GONDONNEAU	x		
Joël	KERDRAON	x		
Hélène	LEHMANN			x
Charles	MARBOT	x		
Claudie	MARCILLAC	x		
Farida	MOUHOUBI	x		
Jonathan	PRIOLEAUD	x		
Françoise	RENY	x		
Julie	TEJERIZO			
Jacqueline	VERGER	x		
Joaquina	WEINBERG	x		
TOTAL		13		1
Adopté à l'unanimité : ☐ Adopté à la majorité : X				

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 16/11/2023.
 Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 07/12/2023,
 Et de l'affichage en date du 07/12/2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

3 - Actualisation de la tarification des repas dans les résidences autonomie

Acte n° D20230077

PRÉSENTATION/INTERVENTIONS

Charles MARBOT

Nous sommes sur le même principe et les mêmes objectifs que la délibération précédente.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 314-2-1, L.347,1, R.123-20,
 Vu l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui stipule que le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune,
 Vu la délibération n° D20220043 du 21 octobre 2022 relative à la tarification des repas dans les résidences autonomie,
 Considérant le souhait des élus de mettre en œuvre une politique sociale adaptée auprès des seniors les plus fragiles,
 Considérant le haut niveau d'inflation de 5,9 % constaté depuis 1 an, impactant cette production,
 Considérant l'augmentation du minimum vieillesse et de l'Allocation d'Adultes Handicapés (AAH) correspondant à 0,5 %,
 Considérant le travail déjà effectué sur les tranches du service de livraison de repas à domicile et la nécessité d'harmoniser la politique tarifaire pour l'ensemble des services du CCAS.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir délibéré, décide :

- **D'ABROGER** la délibération D20220043,
- **D'ACTUALISER** les barèmes comme indiqué dans la grille ci-après à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **D'APPLIQUER** une hausse des tarifs de 5,9 % conformément aux orientations budgétaires préconisées par le Président du CCAS.

A ce jour			Nouvelle proposition		
Tranches	Ressources mensuelles	Tarif social actuel	Tranches	Ressources mensuelles	Tarif social
1 ^{ère} tranche	RM < 725,75 € (1 pers) RM < 1 223,59 € (2 pers)	5,05 €	1 ^{ère} tranche	RM < 729,09 € (1 pers) RM < 1 229,22 € (2 pers)	5,35 €
2 ^{ème} tranche	725,76 € < RM < 956,65 € (1 pers) 1 223,60 € < RM < 1 485,20 € (2 pers)	5,67 €	2 ^{ème} tranche	729,10 € < RM < 961,07 € (1 pers) 1 229,23 € < RM < 1 492,08 € (2 pers)	6,00 €
3 ^{ème} tranche	956,66 € < RM < 1 276,52 € (1 pers) 1 485,21 € < RM < 2 282,77 € (2 pers)	7,92 €	3 ^{ème} tranche	961,08 € < RM < 1 282,39 € (1 pers) 1 492,09 € < RM < 2 293,27 € (2 pers)	8,39 €
4 ^{ème} tranche	1 276,53 € < RM < 1 626,05 € (1 pers) 2 282,78 € < RM < 2 706,44 € (2 pers)	9,37 €	4 ^{ème} tranche	1 282,40 € < RM < 1 700,85 € (1 pers) 2 293,28 € < RM < 2 718,89 € (2 pers)	9,92 €
5 ^{ème} tranche	1 626,06 € < RM < (1 pers) 2 706,45 € < RM < (2 pers)	10,62 €	5 ^{ème} tranche	1 700,86 € < RM < (1 pers) 2 718,90 € < RM < (2 pers)	11,25 €

Dossier n° 3				
VOTE SUR LE PROJET DE DELIBERATION				
		OUI	NON	ABSTENTION
Michel	ANTOINE	x		
Gilbert	BLANC	x		
Marion	CHAMBERON			
Gérard	CLAEYMAN	x		
Christiane	DELPON	x		
Marguerite	GIRAUDEL			
Corinne	GONDONNEAU	x		
Joël	KERDRAON	x		
Hélène	LEHMANN			x
Charles	MARBOT	x		
Claudie	MARCILLAC	x		
Farida	MOUHOUBI	x		
Jonathan	PRIOLEAUD	x		
Françoise	RENY	x		
Julie	TEJERIZO			
Jacqueline	VERGER	x		
Joaquina	WEINBERG	x		
TOTAL		13		1
Adopté à l'unanimité : ☐ Adopté à la majorité : X				

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 16/11/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 07/12/2023,

Et de l'affichage en date du 07/12/2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Pour information

Décisions prises dans le cadre des délégations que le Président et le Vice-Président ont reçu du Conseil d'Administration

1 - Décisions prises au cours des Commissions Permanentes des 14 septembre, 12 octobre et 10 novembre 2023

COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2023

DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LÉGALE

Canton 1

ASPA – Hébergement et dépendance

4 dossiers présentés – 3 avis favorables + 1 avis laissé à la Commission

3 OA – 1 en cours + 2 dispenses

ASPA – Aide à domicile

1 dossier présenté – 1 avis favorable

ASPH – Aide à domicile

2 dossiers présentés – 2 avis favorables

Canton 2

ASPA – Hébergement et dépendance

3 dossiers présentés – 2 avis favorables + 1 avis laissé à la Commission

2 OA – 2 en cours

ASPH – Hébergement

1 dossier présenté - 1 avis favorable

DOSSIERS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Dossiers présentés : 9

9 avis favorables

Dons : 1250 €

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Date EPS	Nombre de demandes	Somme allouée €
07/09/2023	14	2 264,71

DOSSIERS DE DEMANDE D'ENTRÉE EN RÉSIDENCE AUTONOMIE

NOMBRE DE DOSSIERS PROPOSES	DÉCISION DE LA COMMISSION
1	1 refus

COMMISSION PERMANENTE DU 12 OCTOBRE 2023**DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LÉGALE****Canton 1****ASPA – Hébergement et dépendance**

5 dossiers présentés – 2 avis favorables + 1 avis laissé à la Commission + 1 annulé + 1 Décédé

1 OA – 1 avis laissé à la Commission

ASPA – Aide à domicile

1 dossier présenté – 1 avis favorable

ASPH – Hébergement

3 dossiers présentés - 3 avis favorables

ASPH – Aide à domicile

3 dossiers présentés – 2 avis favorables + 1 avis laissé à la Commission

Canton 2**ASPA – Hébergement et dépendance**

1 dossier présenté – 1 avis favorable

ASPH – Aide à domicile

1 dossier présenté – 1 avis favorable

DIVERS : 3 dossiers présentés : 1 revenus insuffisants + 1 avis laissé à la Commission + 1 sans objet**DOSSIERS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE**

Dossiers présentés : 7

7 avis favorables

Dons : 1180 €

DOSSIER ALSH

2 dossiers présentés

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Date EPS	Nombre de demandes	Somme allouée €
05/10/2023	38	5 957,63

COMMISSION PERMANENTE DU 10 NOVEMBRE 2023**DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LÉGALE****Canton 1****ASPA – Hébergement et dépendance**

3 dossiers présentés – 3 avis favorables

4 OA – 2 avis laissés à la Commission + 2 en cours

ASPA – Aide à domicile

1 dossier présenté – 1 avis laissé à la Commission

ASPH – Hébergement

1 dossier présenté - 1 avis favorable

Canton 2**ASPA – Hébergement et dépendance**

1 dossier présenté – 1 avis favorable

ASPH – Hébergement

1 dossier présenté – 1 avis favorable

DIVERS : 1 dossier présenté : 1 avis laissé à la Commission**DOSSIERS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE**

Dossiers présentés : 7

7 avis favorables

Dons : 1040 €

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Date EPS	Nombre de demandes	Somme allouée €
6/11/2023	8	1168
5/10/2023	1 annulation	- 50
3/08/2023	1 changement de tiers	46,20

DOSSIERS DE DEMANDE D'ENTRÉE EN RÉSIDENCE AUTONOMIE

NOMBRE DE DOSSIERS PROPOSES	DÉCISION DE LA COMMISSION
6	4 acceptés – RA Montesquieu 1 accepté – RA Saint-Jacques 1 refus

2 - Réponse CARSAT – Appel à projet lieux de vie collectifs

Sébastien HYACINTHE

Nous avons déposé, il y a quelques mois, auprès de la CARSAT AQUITAINE, une demande d'aide financière en faveur du projet de modernisation et d'aménagement de la Résidence Autonomie Saint-Jacques, pour un montant de 119 350,00 €. Le projet est de développer les activités collectives, moderniser la petite cour de devant, rafraîchir les espaces de vie collectifs et d'aménager et de moderniser les espaces de détente pour les résidents.

Nous avons reçu un courrier de la CARSAT, qui a été sensible à notre projet et qui nous accorde une subvention de 114 750,00 € soit 96.15 %.

Le Président remercie les personnes présentes et clôture la séance.

Fin de la séance à 11h

La Secrétaire de Séance

Corinne GONDONNEAU

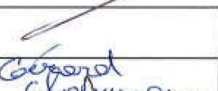
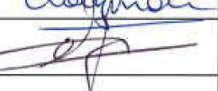
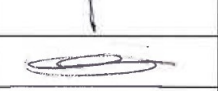
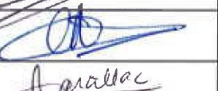
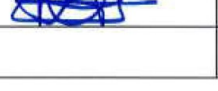
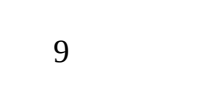
Président du CCAS

Jonathan PRIOLEAUD

FEUILLE DE PRESENCE

SÉANCE DU : 30 novembre 2023

OBJET : Conseil d'Administration du C.C.A.S.

NOM	PRÉNOM	PRÉSENT(E)	EXCUSE(E)
LE PRÉSIDENT PRIOLEAUD	Jonathan		
ANTOINE	Michel		excusé
BLANC	Gilbert		
CHAMBERON	Marion		
CLAEYMAN	Gérard		
DELPON	Christiane		
GIRAUDEL	Marguerite		excusée
GONDONNEAU	Corinne		
KERDRAON	Joël		excusé
LEHMANN	Hélène		
MARBOT	Charles		
MARCILLAC	Claudie		
MOUHOUBI	Farida		excusée
RENY	Françoise		
TEJERIZO	Julie		
VERGER	Jacqueline		
WEINBERG	Joaquina		excusée
FRIOUA	Rachida		excusée
GIBILY-EMPEYROU-ARRUHAT	Florence		
HYACINTHE	Sébastien		
ROCHER	Christophe		excusé

Pouvoir

Pouvoir

Pouvoir

Pouvoir